

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 13 mars 2012

CG12/2^{ème}/VIII-06

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astoul, Astruc, Auriensis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly, et Viguié.

POLITIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

I - Les aides financières aux collectivités : les déchetteries

Le Plan Départemental des Déchets Ménagers préconisait, à terme, l'implantation de 22 déchetteries sur le département afin de couvrir efficacement le Tarn-et-Garonne.

A ce jour, **22 déchetteries** réparties sur tout le territoire départemental, dont une dédiée aux professionnels à Lamagistère, **sont en fonctionnement.**

Vous trouverez, ci-après, la carte d'implantation des installations en fonctionnement et en projet.

Pour 2012, je vous propose de prendre en compte :

- les travaux d'aménagement de la **déchetterie de Saint-Nicolas-de-la-Grave**. La Communauté de Communes de Sère - Garonne - Gimone a souhaité en effet améliorer le fonctionnement de cette installation, dont les infrastructures étaient jusque là relativement sommaires, pour répondre à l'attente des usagers.

- une deuxième tranche de travaux pour la réalisation de la **déchetterie et de la recyclerie de Lafrançaise**. Il s'agit de la deuxième recyclerie financée dans le Département, après celle de Castelsarrasin.

Le détail de ces 2 opérations est consigné en annexe.

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose pour 2012 :

- d'approuver le programme tel que défini en annexe, induisant une participation du Conseil Général de **73 386 €** pour la réalisation des travaux de la déchetterie de Saint-Nicolas-de-la-Grave et de Lafrançaise.

- de ratifier les crédits de paiement correspondants, conformément au tableau situé en fin de rapport.

II - Le Syndicat Départemental des Déchets

1 - Le fonctionnement du Syndicat

Les dépenses de structure du Syndicat, principalement salaires et charges de personnel ainsi que les dépenses diverses, sont estimées à 200 000 €. Conformément à nos délibérations de 2002, je vous propose de prendre en charge 50 % de ces frais de fonctionnement, soit **100 000 €**.

Par ailleurs, dans le cadre des compétences optionnelles ouvertes par les derniers statuts du Syndicat, quatre collectivités ont décidé du transfert, au Syndicat Départemental, de certaines de leurs compétences :

- pour la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, il s'agit de la totalité de la compétence déchets (y compris collecte) ;

- pour le SMEEOM de la Moyenne Garonne, la réalisation et la gestion de la déchetterie de Montaigu-de-Quercy, ainsi que les déchetteries de Lavit-de-Lomagne et Beaumont-de-Lomagne ;

- pour la Communauté de Communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron, la gestion des 2 déchetteries de Varen et Parisot ;

- pour la Communauté de Communes du Quercy-Caussadais, la gestion des 3 déchetteries de Molières, Montpezat-de-Quercy, Septfonds et du « point propreté » de Caussade.

Dans le cas où les déchetteries sont transférées une fois les travaux réalisés, la participation définitive du Conseil Général est calculée en fonction de l'aide déjà accordée au titre de la politique traditionnelle (10 %).

Ainsi, pour 2012, les contributions annuelles du Conseil Général, à hauteur de 50 % du montant des dépenses résiduelles (une fois déduits les cofinancements obtenus), s'élèveront à environ **202 775 €** pour l'ensemble des aménagements cités ci-dessus, comprenant également pour partie la prise en compte de la part d'autofinancement du Syndicat pour les quais de transfert.

Enfin, afin de faciliter la mise en œuvre de la première année de fonctionnement de la **plate-forme de stockage et de broyage de bois**, une subvention de **30 000 €** sera versée au Syndicat Départemental des Déchets, maître d'ouvrage de l'installation.

Je vous demanderais de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **332 775 €**, qui pourrait être ajusté en fonction des décomptes généraux définitifs de certaines opérations sur l'article 65615, sous-fonction 738 correspondant à la participation du Conseil Général au fonctionnement du Syndicat pour 2011.

2 - Investissements envisagés

Le Conseil Général a demandé au Syndicat Départemental des Déchets de prendre la maîtrise d'ouvrage de deux équipements structurants pour notre département, à savoir :

- une installation de traitement des matières de vidanges issues de l'assainissement autonome, à Nègrepelisse, dimensionnée, comme prévu dans le Schéma Départemental d'élimination des Matières de Vidanges, pour accepter les matières produites par les usagers de tout le secteur Est du département.

Cette opération est aujourd'hui en voie de finalisation et fait l'objet d'un rapport spécifique.

- une plate-forme de stockage et de broyage des déchets de bois qui permettra de faciliter la structuration de la filière bois-énergie.

Cette plate-forme de 1 800 m², située à Nègrepelisse, a été dimensionnée pour pouvoir alimenter les réseaux de chaleur bois de **Caylus, Villebrumier, Laguëpie** et **Nègrepelisse** et éventuellement **quelques autres projets** qui pourraient voir le jour sur le secteur Est du département. Les travaux seront achevés au printemps.

A l'occasion du Budget Primitif 2011, je vous ai présenté la première tranche du projet de création de cette plate-forme, située sur ce site qui regroupe déjà le quai de transfert et la déchetterie, et sur lequel vous avez voté une première subvention de 233 600 €, correspondant à un montant de dépense de 584 000 € HT.

Je vous propose aujourd'hui de prendre en compte la deuxième tranche du projet, dont le montant total s'élève à 898 885 € et d'augmenter de 125 954 € le montant de la subvention en annuités initiale.

Cette installation bénéficie, au delà des 40 % de subventions apportés par le Conseil Général, de 30 % d'aides cumulées de l'ADEME et de la Région ; les 30 % restants représentant la part d'autofinancement du Syndicat.

Par conséquent, je vous propose pour 2012, d'adopter au profit du Syndicat Départemental des Déchets une subvention en annuités de **125 954 €** complémentaire à celle déjà votée en 2011 de 233 600 € (soit un total de 359 554 €), sur l'article 2041782, sous fonction 731, correspondant à l'aménagement de cet équipement structurant.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement et aménagement rural,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Aides financières aux collectivités

- Approuve le programme tel que détaillé en annexe induisant une participation du Conseil Général de 73 386 € pour la réalisation des travaux de la déchetterie de Saint-Nicolas-de-la-Grave et de Lafrançaise ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants, conformément au tableau récapitulatif annexé ;

Syndicat départemental des déchets

Fonctionnement du Syndicat

- Approuve le montant de la participation globale du Conseil Général au fonctionnement du Syndicat départemental des déchets pour 2012, soit 332 775 €, qui pourrait être ajusté en fonction des décomptes généraux définitifs de certaines opérations :

- . 100 000 € représentant 50 % des frais de fonctionnement,
- . 202 775 € au titre de la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % des dépenses résiduelles de fonctionnement des déchetteries suivantes transférées :
 - compétence déchets et collecte pour la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron,
 - réalisation et gestion de la déchetterie de Montaigu-de-Quercy, Lavit-de-Lomagne et Beaumont-de-Lomagne,
 - gestion des déchetteries de Varen et Parisot,
 - gestion des déchetteries de Molières, Montpezat-de-Quercy, Septfonds et du « point propreté » de Caussade,
- . 30 000 € pour la mise en oeuvre de la première année de fonctionnement de la plate-forme de stockage et de broyage de bois ;
- Ratifie le crédit correspondant à l'article 65615, sous-fonction 738 du budget départemental ;

Investissements

- Prend acte que le syndicat des déchets sera maître d'ouvrage des deux équipements suivants :
 - . installation de traitement des matières de vidanges à Nègrepelisse, en voie de finalisation,
 - . plate-forme de stockage et de broyage des déchets de bois à Nègrepelisse :
- Décide la prise en compte de la deuxième tranche du projet de cette plate-forme dont le montant total s'élève à 898 885 € ;
- Accorde à cet effet, au Syndicat départemental des déchets, une subvention en annuités de 125 954 € complémentaire à celle de 2011, sur l'article 2041782, sous-fonction 731, soit un total de 359 554 € pour l'aménagement de cet équipement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

POLITIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

CG12/2^{ème}/VIII-06

RECAPITULATIF

Article fonction	Libellé	Autorisation de programme		Échéancier des crédits de paiement		
		Antérieure non couverte par C.P.	2012 à approuver	2012	2013	2014
204142 731	Création de déchetterie	30 952 €		30 952 €		
			73 386 €	53 386 €	20 000 €	
		Crédits à ratifier		84 338 €		
204142 731	Tri sélectif	0 €		0 €		
			0 €	0 €		
		Crédits à ratifier		0 €		

Le Président,

POLITIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

CG12/2^{ème}/VIII-06ann

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2012

MAITRES D'OUVRAGES	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	Nature des travaux	Dépense subvention- nable	Taux	Montant
Communauté de Communes Sère Garonne Gimone	Aménagement et extension de la déchetterie de Saint- Nicolas-de-la-Gave	271 195	10 %	27 119
SIEEOM du Sud- Quercy	Construction d'une déchetterie et d'une recyclerie à Lafrançaise. 2 ^{ème} tranche Coût du projet total 772 190 €	462 670	10 %	46 267
TOTAL		733 865		73 386

Le Président,

LES DECHETTERIES EN TARN-ET-GARONNE

**CONSEIL GÉNÉRAL
TARN-ET-GARONNE
www.cg82.fr**

Réalisation : Direction de l'Environnement.
Février 2012

● Déchetterie
⊕ Projet de déchetterie (2)
★ Recyclerie

0 5 10
Km